

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 JUIN 2023**

**PROCÈS VERBAL**

**Monsieur Bertrand  
AFFILÉ  
ADOPTÉE 2023-052**

VALIDATION DU CARACTÈRE D'URGENCE DE LA CONVOCATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Monsieur Bertrand  
AFFILÉ  
ADOPTÉE 2023-053**

MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-  
BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

**Début de la séance : 17h30**

**M. LE MAIRE** : Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par faire l'appel.

Je pense que le quorum est atteint. L'élue qui pourrait être désignée comme secrétaire de séance pour cette séance pourrait être par exemple, Catherine MANZANARÉS. Catherine, acceptez-vous cette mission ? Très bien.

Avant de commencer notre ordre du jour unique, nous aurons néanmoins deux votes à faire, puisque nous allons évoquer dans la motion qui vous sera proposée de voter la violence envers les élus, je vous propose néanmoins d'avoir une pensée pour les victimes, je ne sais pas si on peut appeler cela un attentat ou un geste de folie furieuse à Annecy, en tout cas, de jeunes enfants et des adultes ont été blessés. Il n'y a pas lieu de commenter, même si a priori je pense qu'il n'y a pas eu, fort heureusement pour l'instant, de victimes létales, mais par contre je pense qu'il est important de consacrer une minute de silence pour adresser mentalement nos soutiens aux familles et à l'ensemble peut-être des habitants de la ville d'Annecy qui ont été, je pense que tout le monde a pu s'en rendre compte, fortement ébranlés par cet évènement tragique.

*Minute de silence*

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Nous avons une délibération unique qui en appelle une précédente.

Je crois que tous les Groupes ont été destinataires du texte de la motion de soutien à Yannick MOREZ, et je vous présente mes excuses pour le caractère d'urgence de cette convocation, tout simplement parce que je sais qu'un certain nombre parmi nous ont pu physiquement présenter notre soutien à l'ancien Maire de Saint-Brévin. D'autres, pour diverses raisons, n'y étaient pas, mais il nous a semblé important, suite à une initiative de l'association des Maires de France, de permettre à chacun de pouvoir s'associer, en tout esprit républicain, aux difficultés qu'a pu rencontrer notre collègue.

Il se trouve que notre prochain Conseil Municipal est le 26 juin, cela semblait un petit peu loin, donc il était préférable d'associer le vote de cette motion de soutien à notre séance d'aujourd'hui.

Il se trouve que la Préfecture nous a très clairement indiqué qu'on ne pouvait pas convoquer un seul Conseil Municipal pour faire le vote des sénatoriales, et le vote de cette motion de soutien, aussi, nous avons dû convoquer un deuxième Conseil Municipal, forcément un petit peu plus tôt, puisque la Préfecture nous a indiqué que le résultat des élections des grands électeurs ne souffrirait pas de retard et qu'il fallait transmettre les résultats dans les meilleurs délais. On se retrouve avec cette demi-heure avant, et je sais que cela n'a pas été facile pour toutes et tous d'être présent, vraiment je vous remercie d'avoir fait l'effort, mais nous avons, avant d'aborder le sujet de la motion, à nous prononcer sur le caractère d'urgence de la convocation de ce Conseil Municipal.

Je vais vous lire la délibération, et ensuite vous demander de la valider par un vote.

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 9 juin à 17h30, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 6 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Laurent FOUILLOUX, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Frédérique SIMON À Laurent FOUILLOUX, Baghdadi ZAMOUM À Sarah TENDRON, Joao DE OLIVEIRA À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Nadine PIERRE À Guylaine YHARRASSARRY, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET

ABSENTS : Léa MARIÉ, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine MANZANARÈS

DÉLIBÉRATION : 2023-052

OBJET : VALIDATION DU CARACTÈRE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION : 2023-052  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : VALIDATION DU CARACTÈRE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé à cinq jours francs.

En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 06 juin 2023, soit 2 jours francs avant la séance du 09 juin 2023 pour délibérer sur la motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire de SAINT-BREVIN, et pour dire STOP aux violences faites aux élus.

Monsieur le Maire explique que l'urgence de cette convocation est liée à la démarche collective enclenchée par les maires de la majorité de Nantes métropole sur proposition de l'association des maires de France 44 afin de coller au plus près de l'actualité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 09/06/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Catherine MANZANARÈS

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12 juin 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 9 juin à 17h30, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 6 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Frédérique SIMON À Laurent FOUILLOUX, Baghdadi ZAMOUM À Sarah TENDRON, Joao DE OLIVEIRA À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Nadine PIERRE À Guylaine YHARRASSARRY, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine MANZANARÈS

DÉLIBÉRATION : 2023-053

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

DÉLIBÉRATION : 2023-053  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

**RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ**

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants d'extrême droite au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants,

nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame GASCOIN, Madame MANZANARÈS, Madame JACQUET.

**Mme GASCOIN** : Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe « Saint-Herblain en Commun » s'associe au soutien du Maire de Saint-Brévin et contre les violences faites aux élus.

Nous regrettons cependant qu'il n'ait pas été possible d'apporter des modifications à cette motion. Par exemple, nous aurions souhaité que pour ce texte soit utilisée l'écriture inclusive, car ne l'oublions pas, parmi les Maires et les élus, il y a aussi des femmes, on va être trois à en parler d'ailleurs.

Nous avons relevé quelques expressions que nous aurions souhaité modifier. À la fin de la première page, vous avez repris le texte de l'AMF (Association des Maires de France) qui parle de la mission du

Maire dont voici l'extrait « *Le Maire était auparavant considéré comme un mandataire social gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes tout le temps et en toute transparence* ».

Nous pensons que c'est pourtant bien une mission du Maire que d'informer des citoyennes et des citoyens du travail effectué, les électrices et électeurs ont besoin de cette transparence. Puis vers la fin du texte, vous avez repris la phrase « *nous disons « STOP » ensemble aux extrémistes* ». Là, nous aurions souhaité qu'il soit noté « STOP à l'extrême droite ».

Enfin, notre dernière remarque porte sur l'avant-dernier paragraphe et le choix du verbe « espérer » je vous le lis. « *Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet, à toutes les instances de l'État, de la Justice, à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux* ». Il est indispensable de différencier ici, les pouvoirs publics dont nous n'espérons pas, mais nous exigeons d'apporter les réponses et de prendre les mesures nécessaires, ce qui n'a vraisemblablement pas été fait à Saint-Brévin, à la différence des sénateurs et des députés dont nous espérons en effet qu'ils, et elles, soient engagés sur ces questions sur le terrain comme dans les instances parlementaires.

Voilà pour les points que nous souhaitons préciser ici, mais vous l'aurez compris, nous voterons ce texte pour dire « STOP aux violences » faites à l'encontre des hommes et des femmes élus.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Catherine MANZANARÈS.

**Mme MANZANARÈS** : Merci. Chers collègues,

Le triste constat fait ici avec justesse est préoccupant, très préoccupant et n'est en réalité qu'un des symptômes d'un mal plus profond dont crève notre société, la fin de l'esprit critique, celui né au siècle des Lumières.

L'esprit critique, celui qui résiste à l'argument d'autorité est aujourd'hui empêché par des hiérarchies de toutes sortes qui assimilent idéologies et vérités et imposent la soumission des intelligences par la terreur.

Au 18<sup>ème</sup> siècle, la circulation des idées se met en marche et les débats engendrent des idées nouvelles et une nouvelle compréhension du monde. La science, la littérature, la philosophie, tous concourent pour permettre aux hommes de se libérer des préjugés et des dogmes religieux. Il y a une remise en cause de l'ordre établi telle que la condamnation de l'esclavage, la contestation du système judiciaire et la critique de la monarchie.

Esprit critique et humanisme sont indissociables, nous avons d'ailleurs hérité des valeurs de l'humanisme des lumières comme la liberté, les droits humains, et la dignité de l'individu. Selon les philosophes de l'époque, pour que le peuple arrive à la raison, pour qu'il puisse être éclairé, il faut mettre fin ou réduire les inégalités sociales, économiques, ethniques. Il faut lutter contre l'obscurantisme, empêcher le fanatisme de dicter les décisions politiques et judiciaires, propager une éducation complète et nécessaire à tous et lutter contre le despotisme politique. Aujourd'hui, nous reculons, les dogmes religieux et communautarismes se sont relayés, les contradicteurs sont pour beaucoup trop insuffisamment éduqués pour argumenter. D'autres s'autocensurent de peur d'être insultés de fascistes ou de dictateurs à tout bout de champ.

À l'Assemblée nationale, nous assistons à des débats qui n'en sont pas, vociférations, insultes, empêchement des débats, chacun rejetant la faute sur l'autre sans jamais se remettre en cause. Alors que la pluralité que nous ont imposée les électeurs devrait être une chance, nous n'avons jamais eu d'échanges d'idées aussi pauvres.

Pendant ce temps, les inégalités se creusent violemment. La littérature est remplacée par le tweet, la science est souvent remise en cause, l'Education nationale n'éduque plus, l'instantanéité a pris la place de la réflexion et du débat contradictoire. La nuance devient un lointain souvenir et les radicalités deviennent la norme, les extrêmes dictent l'actualité.

Sur notre territoire, nous assistons à des manifestations ou des pancartes avec des guillotines circulent sous prétexte de liberté d'expression. Nous avons des associations qui soi-disant portent la parole des habitants, mais ne font en réalité que régler leurs comptes et représenter leurs petits intérêts personnels. En désignant du doigt tel ou tel élu à titre individuel, se rendent-ils compte qu'ils participent à la montée des haines ?

Voilà pourquoi aujourd'hui, nous ne pouvons que constater avec effroi la montée des périls. L'extrême droite, celle qui hait l'autre, ne se cache plus, reprend la confiance et fomenté son retour. Et ceux qui devraient lutter contre elle, ceux qui devraient s'unir pour combler le vide politique afin qu'elle ne le fasse à leur place, ceux-là même lui déroulent le tapis rouge. Leur radicalité ne la tue pas, elle la renforce, leur ignorance ne l'efface pas, elle la nourrit. Et pire que tout, leur lâcheté et leur clientélisme crasse nous offrent en pâture.

Face à cela, les Maires et conseillers municipaux, ces premiers de cordée de la sphère politique, affrontent quotidiennement les colères et le désarroi des habitants. La dégradation du service public les rend fragiles, car ils n'ont plus les moyens de répondre aux besoins des habitants comme ils le devraient. Ces représentants de la nation deviennent les cibles des haines nourries entre autres par des simulacres de décapitation et des images de pieds sur un ballon à l'effigie d'un ministre.

Il est temps de se réveiller, de rallumer les lumières, de débattre à nouveau, de structurer nos pensées, de lutter vraiment contre les inégalités, de soutenir le service public, de se débarrasser de nos lâchetés. Sans cela, l'obscurantisme, les obscurantismes gagneront et les élus garants de la démocratie et de la république s'effondreront.

Alors nous voterons bien sûr cette motion qui est en réalité un appel de détresse à destination des pouvoirs publics. Protégez vos élus, donnez-vous les moyens de le faire et surtout retrouvez vite votre esprit critique avec notre soutien à Monsieur MOREZ et nos salutations républicaines.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame MANZANARÈS pour cette énergique intervention. Alexandra JACQUET.

**Mme JACQUET** : Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues du Conseil Municipal, Mesdames et Messieurs, Herblinoises et Herblinois.

Bien évidemment, nous apportons à nouveau notre soutien à Yannick MOREZ ainsi qu'à sa famille, comme nous l'avons fait lorsque nous l'avons rencontré lors d'une table ronde sur la violence subie par les élus. Ce qu'il a vécu, ce que sa famille a vécu et avec lui, nombre d'autres élus victimes de violence verbale, physique ou matérielle ont vécu, est indescriptible. La violence, quelle que soit sa forme doit être condamnée, punie.

Au-delà de ce soutien sans faille à Yannick MOREZ, nous disons « STOP » à la violence contre les élus et par extension contre tous les représentants de nos institutions, de notre démocratie et de notre République, forces de l'ordre, pompiers, professeurs, personnels de santé, agents territoriaux, tous ceux dont l'engagement et l'investissement sont malmenés, décriés, critiqués et même violentés par des groupes de personnes qui ont oublié ce que respect voulait dire. Car finalement, n'est-ce pas de respect dont nous parlons ? Quels que soient nos opinions, nos valeurs, nos combats, le respect de soi, le respect d'autrui n'est-elle pas la valeur primordiale que beaucoup ont perdue de vue ?

Nous renouvelons notre plein et entier soutien à Monsieur le Maire de Saint-Brévin, à tous les élus et tous les représentants de la République qui font chaque jour vivre notre démocratie.

Je vous remercie.

**Monsieur LE MAIRE** : Merci, Madame JACQUET. Driss SAÏD.

**M. SAÏD** : Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, au nom du groupe majoritaire « Avec vous Saint-Herblain, ville verte et solidaire », nous apportons notre soutien plein et entier à cette motion, même si évidemment, quand on fait une motion à plusieurs voix, il faut trouver le consensus pour trouver un texte, qui ne satisfait pas chacun d'entre nous

individuellement à 100 %, mais je pense qu'il résume bien l'essentiel de nos pensées à tous ou du moins que nous devrions avoir en commun.

Peut-être, faire aussi un rappel collectif, cela a été fait, mais je le redis, à se surveiller. Surveiller la façon dont les débats peuvent être menés ici dans cette salle, mais plus largement dans les échanges que les uns et les autres peuvent avoir notamment sur les réseaux sociaux. Se surveiller et peut-être faire l'éloge de la nuance, l'éloge de la complexité parce que les choses ne sont jamais simples, ce n'est jamais tout blanc ou tout noir, et quelquefois des raccourcis, de la facilité peuvent justement faire la bascule vers la radicalité et donc vers l'absence de réflexion et l'absence de débat.

Nous sommes, je crois, en tant qu'élus, les gardiens de la République en quelque sorte et nous avons ce devoir de rappeler à l'ordre. Quand nous observons peut-être parmi nos militants, peut-être parmi des sympathisants, des comportements inadaptés ou un langage inapproprié ou un comportement inapproprié, nous avons le devoir d'intervenir, parce que quelquefois le silence est aussi coupable que l'action.

Voilà en tout cas un rappel global et le soutien à Yannick MOREZ évidemment, mais plus globalement à l'ensemble des élus qui peuvent être victimes de violence.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci, Driss. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Jérôme.

**M. SULIM** : Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait maintenant plusieurs décennies qu'en tout cas les chercheurs en science sociale, je pense, aux sociologues et aux politistes, montrent que la France et pas que la France d'ailleurs vit une crise de représentation démocratique, qui se manifeste par une plus grande distance entre les élus et ceux qu'ils représentent, les citoyens et les citoyennes.

Les élus locaux avaient plutôt échappé à cette prise de distance, mais on voit aujourd'hui aussi qu'elle se manifeste au travers d'un certain nombre de violences ou d'agressions vis-à-vis des élus locaux.

La motion que nous portons tous ici parle du consumérisme des citoyens et des citoyennes, c'est vrai, mais pourrait-il en être autrement dès l'instant que des politiques menées depuis des décennies visent à mettre en concurrence les services publics et à les transformer en service marchand et donc induisant en effet, des comportements de consommateurs et non pas d'usagers.

La suppression de la taxe d'habitation dans les collectivités locales aussi met de la distance, objectivement même si on ne le souhaite pas, entre les élus et les citoyens parce que dès l'instant où on ne paie plus l'impôt, on ne voit pas quelle est la relation qu'on a avec les services que peut vous proposer la commune. Il y a ces violences qui sont le fait de transformations sociétales que nous regrettons et que nous essayons de combattre à notre niveau, mais il y a aussi des violences organisées.

Yannick MOREZ a été confronté à une violence organisée, celle de l'extrême droite. Ce n'est pas le seul Maire d'ailleurs à avoir été confronté à cette violence organisée, le Maire de Callac en Bretagne, le Maire de Bêlâbre en Indre-et-Loire ont été aussi confrontés à ces violences organisées. Ce n'est pas le fait d'incivilités ou de violences liées au fait qu'on n'est pas content de telle ou telle décision du Maire, c'est une violence politique qui s'est exprimée contre Yannick MOREZ.

Et je dois constater que ce Maire, qui ne fait pas partie de ma famille politique, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui, a été confronté à une double solitude.

La solitude par rapport à l'État qui au niveau local ne l'a pas soutenu dans ce déménagement de ce CADA dans une autre localisation sur la commune. Il ne l'a pas soutenu face aux menées d'une extrême droite raciste, xénophobe, meurtrière. Meurtrière parce qu'on voit ce qui lui est arrivé.

Et puis je vous dirais une autre solitude, et là je ne veux pas polémiquer parce que je n'ai pas ressenti que sa famille politique nationalement avait un élan pour le soutenir. Par contre, lors de la manifestation à Saint-Brévin j'ai pu retrouver des élus, qui ne partagent pas ma sensibilité et je les remercie de leur présence. Pourquoi ? J'espère que cette motion sera votée unanimement par le Conseil Municipal parce que lorsque l'extrême droite met en danger nos valeurs communes, c'est là qu'il faut mettre de

côté nos appartenances partisanes parce que, en effet c'est à ce moment-là que les valeurs de la République doivent être défendues avec le plus de force possible.

**M. LE MAIRE** : Merci, Jérôme. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Pour bien préciser que le texte qui nous est proposé a pour origine l'Association des Maires de France. Il a été travaillé suite à une réunion des Maires de la majorité métropolitaine avec l'idée d'essayer de trouver une version la plus consensuelle possible. Je me doute bien que certains y trouvent des manques et d'autres trouveront qu'il y avait trop de..., dans un autre sens, mais c'est comme cela. Pour trouver consensus, il faut faire quelques concessions sur les formulations.

Avant de mettre au vote puisqu'on a beaucoup parlé de complexité du réel, j'ai une petite pensée pour Alain TOURAINE sociologue français qui nous a quittés hier. C'est quelqu'un qui avait une certaine capacité à analyser et à penser la complexité, notamment celle des rapports sociaux et celle des rapports sociaux dans le monde du travail en particulier.

Si vous en êtes d'accord, je vais mettre aux voix.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 09/06/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Catherine MANZANARÈS

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12 juin 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12 juin 2023

**M. LE MAIRE** : Nous ferons, comme, je pense, d'autres Conseils Municipaux, nous enverrons ce texte et surtout le résultat du vote à Yannick MOREZ.

Je pense que tous les soutiens les plus nombreux possibles seront les bienvenus pour pouvoir passer à autre chose, puisque c'est une nouvelle étape de sa vie qu'il va être amené, avec sa famille, à construire ailleurs qu'à Saint-Brévin et je serais tenté de vous dire, hélas pour les Brévinois même si comme d'autres ici, ce n'est pas forcément un représentant de ma famille politique, mais un républicain et un républicain qui s'est engagé pour sa commune et c'est bien cela qui nous rassemble ici.

Je déclare clos ce Conseil Municipal.

***Fin de la séance : 18h04***

Saint-Herblain le : 09/10/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Catherine MANZANARÈS

Bertrand AFFILÉ